

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 mars 2017**

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.)

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars à dix heures, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 3 mars, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de région, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11 + 3 procuration

Voteants : 14 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1^{er} VP)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mme Héliène FAIVRE (3^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP) (procuration donnée à Mr Bost)
Mme Héliène ROME (5^{ème} VP)
Mr Nady BOUALY (suppléant de Mr CORREIA (6^{ème} VP)
Mr Yves RAYMONDAUD (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme GLANDUS)
Mr Mathieu HAZOUARD (procuration donnée à Mr Vandembroucke)
Mr Christophe PATIER
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Bernardie)
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région ALPC
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller Régional
Conseiller Régional
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseillère Départementale Corrèze

Sont excusés :

Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)

Présidente du Conseil Départemental Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un passage obligé pour construire le budget primitif 2017. Pour rappel le DOB doit être effectué dans un délai de deux mois maximum avant le **vote du budget** qui est prévu le **6 avril** prochain. Il doit désormais faire l'objet d'un vote.

Constat des principales actions qui se sont déroulées en 2016 :

- Préparation des nouveaux statuts prévoyant l'entrée des EPCI en tant que membres de droit
- Après multiples échanges, décision d'adhérer à la Société Publique Locale Aquitaine THD
- Les opérations de montée en débit du SDAN pilote sont quasiment toutes terminées à fin 2016
- Lancement des 99 nouvelles opérations de montée en débit
- Lancement des raccordements des collèges sur les 3 départements

Les principales actions de 2017 :

- Dépôt d'un nouveau dossier de demande de fonds européens (FEDER) pour les sites prioritaires et les IRU pour les collèges de Haute Vienne et Corrèze ainsi que pour les lycées (1.6 M€)
- Dépôt des dossiers de demande de fonds européens (Leader)
- Finalisation du dossier de demande de fonds d'Etat (FSN) (accord préalable reçu pour 98.55 M€ (cf annexe 1)
- Validation de la version définitive des nouveaux statuts du Syndicat avec l'entrée des EPCI
- Adhésion effective du Syndicat à la SPL Aquitaine THD
- Fin des travaux pour les opérations de FTTH du SDAN pilote
- Lancement du nouveau marché de travaux conformément à la délibération 495 du 14 juin 2016
- Lancement d'un marché spécifique pour une mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) sur les chantiers – marché inférieur à 207 000 € HT
- Lancement d'une partie des opérations FTTH du Jalon 1

A NOTER

Résultats de l'exercice 2016

Le compte administratif de l'exercice 2016 présente les résultats suivants :

	2014 (pour mémo)	2015 (pour mémo)	2016
<u>Section de fonctionnement</u>			
Résultat de l'exercice	+ 68 867.28 €	+ 67 498.67 €	-70 946.00 €
Résultat cumulé en fin d'exercice	+ 281 763.37 €	+ 349 262.04 €	+278 316.04 €
<u>Section d'investissement</u>			
Résultat de l'exercice	+ 4 889 790.14 €	- 3 357 348.60 €	-4 310 011.93 €
Résultat cumulé en fin d'exercice	+ 8 940 724.87 €	+ 5 583 376.27 €	+1 273 364.34 €

Le **résultat de fonctionnement déficitaire** sur l'exercice 2016 est principalement dû à la redevance à verser à Axione Limousin dans le cadre de l'avenant 29. Un montant de 241 246.80 € a été rattaché à l'exercice alors qu'il avait été estimé initialement à 80 000 € lors de l'élaboration du budget primitif 2016.

A noter qu'en **résultat cumulé**, la section de fonctionnement reste **excédentaire**.

Sur la section d'investissement, il convient de préciser que les **restes à réaliser sur les investissements à fin 2016 s'élèvent à 1.1 M€**.

Le **déficit de la section d'investissement** sur l'exercice s'explique par le volume important des factures d'investissement traitées en 2016 (10.6 M €) en raison de la fin des travaux liés au SDAN pilote et du début des nouvelles opérations initiées sur le dernier semestre 2016. Seuls **6.3M€** ont fait l'objet de titres de recettes.

Il convient de rappeler qu'au lancement des travaux de la phase pilote du SDAN, en 2014, la Région a versé au Syndicat une avance de subvention très importante (80 % de sa participation engagée par conventions).

Le versement de cette avance a impacté lourdement le résultat cumulé de 2014 et 2015 qui s'est avéré fortement excédentaire sur les deux exercices. Il a aussi permis à DORSAL d'éviter le recours à une ligne de trésorerie

Recours à une ligne de trésorerie

Le renforcement de l'équipe administrative à compter de début octobre 2016 a permis :

- de mettre en place rapidement un certain nombre de conventions avec les partenaires financiers (EPCI / Départements) restées en attente de traitement par manque d'effectif suffisant,
- d'appeler plusieurs avances, acomptes et soldes sur conventions

Par ailleurs, les collectivités et EPCI se sont fortement mobilisés pour verser rapidement les sommes qui leur étaient demandés.

Ces deux paramètres ont permis au syndicat **d'encaisser 4.6 M€** en fin d'exercice et **d'éviter la mise en place d'une ligne de trésorerie sur 2016**.

Au **1^{er} janvier 2017**, le **solde de trésorerie** du Syndicat s'élevait à environ **1.5 M€**, solde qui a été renforcé depuis par l'encaissement de nouvelles sommes en paiement de titres émis en 2016 (soit environ 300 000 € en complément) mais diminué par le paiement de plusieurs factures de travaux et de dépenses de fonctionnement.

Le **solde de trésorerie du syndicat est à ce jour de 600 000 €** sachant que plus de 2 M € de factures sont en attente de paiement.

En ce début d'année 2017, comme cela avait été envisagé et acté par délibération N°520 du 21 novembre 2016, la trésorerie du syndicat s'épuise et la mise en place d'une ligne de trésorerie à hauteur de 3 M€ s'impose dans l'attente de l'encaissement de nouveaux fonds.

Au vu des premières propositions qui ont été présentées au Syndicat, cela représentera a minima des frais de commission d'engagement d'environ 5 000 €. Les taux d'intérêts proposés se situent entre 0.75% et 0.95% selon si la ligne est contractée sur 3, 6 ou 12 mois.

Il convient de rappeler que DORSAL n'a pas eu recours à une ligne de trésorerie depuis 2013.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE PERSONNEL

L'exercice 2016 affiche des **charges de personnel** à hauteur de **239 576 €**.

En **2016 (à compter du 1^{er} octobre)**, les effectifs de DORSAL se sont vus renforcés par le recrutement d'un nouveau **rédacteur**. Pour 2017, cet emploi représentera une charge supplémentaire de **23 000 €** (coût ramené sur une année pleine).

En **2017**, les effectifs du Syndicat se verront renforcés par le recrutement d'un **nouveau technicien** qui devrait arriver avant la fin du premier semestre (charge supplémentaire estimée à **43 000 €** sur 9 mois).

A noter que le poste de technicien occupé jusqu'au 31 janvier 2017 par un contractuel est désormais occupé par un agent fonctionnaire. En 2017 c'est une charge supplémentaire d'environ **3 500 €** qu'il faut prévoir au budget en raison, d'une part, du solde de tout compte qui a été payé à l'agent contractuel au vu des congés payés non pris en 2016 et d'autre part, en raison de la rémunération plus importante de l'agent recruté.

Pour faire face au volume de travail engendré par la masse de travaux accrue qui se présente, il était en effet nécessaire de revoir l'organisation interne du Syndicat.

Cependant, il faut rester vigilant et se laisser quelques mois de constat pour juger de la nécessité ou pas de renforcer un peu plus les effectifs tant sur le plan administratif que technique. Si un tel constat devait se confirmer, le recrutement concernerait l'exercice 2018, voire fin 2017 sur le volet technique afin qu'il y ait un référent technique par département.

Protection sociale des agents

La loi de modernisation de la fonction publique, loi n°2007-148 du 2 février 2007, ouvre la **possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaires** de leurs agents.

Pour la **fonction publique territoriale**, l'application de ce dispositif découle du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, opérationnel depuis septembre 2012.

Certaines collectivités ont déjà mis en place le dispositif, d'autres, comme le Syndicat Mixte DORSAL, n'ont pas encore pris de décision.

A noter que cette participation financière reste facultative dans la fonction publique contrairement au secteur privé où elle est devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2016.

La mise en place de ce dispositif a un coût. Lors du débat d'orientation budgétaire de 2016, il avait été proposé de **reporter la décision sur l'application de ce dispositif pour les agents du syndicat à un exercice ultérieur après une étude préalable détaillée**. L'étude est amorcée mais pas finalisée.

A savoir qu'en matière de dispositif social, les agents du syndicat bénéficient de titres restaurant depuis l'exercice 2013.

Il est proposé de finaliser l'étude d'ici le vote du budget et de statuer en séance du comité syndical d'avril.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Prestataires extérieurs

Pour mémo, le syndicat est assisté de plusieurs **prestataires extérieurs** pour les expertises suivantes :

- **Juridiques** (11 400 € TTC consommés en 2016)

CA 2013	CA 2014	CA 2015	Prévisionnel 2016	CA 2016	BP 2017
25 881,44	20 232,00	18 480,00	20 000,00	11 400,00	12 000,00

- **Techniques** (24 228 € TTC consommés en 2016)

CA 2013	CA 2014	CA 2015	Prévisionnel 2016	CA 2016	BP 2017
38 567,43	36 762,48	26 691,24	25 000,00	24 228,00	25 000,00

- **Financières** (7 200 € TTC consommés en 2016 – 8 000 € supplémentaires auraient dû être comptabilisés sur 2016 pour l'analyse du compte rendu annuel 2015 d'Axione Limousin – la présentation en commission consultative n'ayant pu se faire en 2016)

CA 2013	CA 2014	CA 2015	Prévisionnel 2016	CA 2016	BP 2017
17 342,00	17 340,00	21 240,00	20 000,00	7 200,00	18 000,00

- **Communication** (conseil + graphisme) (39 600 € TTC consommés en 2016)

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	Prévisionnel 2016	CA 2016	BP 2017
Conseil communication	19 428,48	29 856,00	31 620,00	40 000,00	25 800,00	35 000,00
Graphisme communication	10 110,83	8 916,00	8 700,00	15 000,00	13 800,00	13 000,00

Ces prestations sont en place depuis de nombreuses années et sont nécessaires au Syndicat en cas de besoins nécessitant le recours à une expertise dont les agents ne sont pas dotés.

Les charges correspondantes à ces prestations sont estimées à **103 000 € TTC** sur l'exercice 2017.

Le marché d'expertise financière arrivera à échéance en juillet 2017. Il est envisagé de lancer une nouvelle consultation en avril (marché inférieur à 207 000 € HT).

Pour les autres marchés en cours, ils arriveront à échéance en février 2018. De nouvelles consultations seront lancées en fin d'année.

AMO – dixième marché subséquent

Outre les prestataires extérieurs mentionnés ci-dessus, le budget 2017 devra tenir compte des marchés subséquents de l'accord-cadre signé avec PMP pour une d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, à savoir :

- Le solde du septième marché subséquent (**73 317 € TTC**)
- les huitième et neuvième marchés subséquents actés par délibérations fin 2016 (**58 815 € TTC**)
- d'un **dixième marché subséquent** sur lequel il faudra délibérer
Coût estimé à environ 140 000 euros sur 2017.

Son objet porterait notamment sur :

- Assistance au suivi de la procédure du marché de conception et réalisation (travaux)
- Assistance pour le suivi des travaux - validation des études, conception et travaux FTTH
- Suivi opérations Med Spécifiques
- Accompagnement dans la négociation avec le délégataire du RIP 1G Axione Limousin
- Analyse de l'impact de l'arrivée du RIP 2G sur le RIP 1G
- Mise à jour du SDTAN
- Accompagnement technique pour la réalisation de supports cartographiques
- ...

Pour mémo, neuf marchés subséquents ont déjà été signés de 2014 à 2016 pour un coût total : **1 160 325.58 € TTC**

- 557 387.98 € mobilisés par la Région (MS1 à 5)
- 204 522 € financés par des fonds européens (MS2 à 5)
- 99 900 € imputés sur le BP 2015 sur le fonds de roulement du Syndicat (MS6)
- les MS7 (239 700 €) et MS9 (36 000 €) ont été pris en charge par toutes les collectivités membres selon la répartition statutaire
- le MS8 (22 815.60 €) a été pris en charge exclusivement par le département de la Corrèze.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Subvention de fonctionnement – aide à l'installation satellite et wifi

Dans le cadre du SDAN pilote, et en référence à la délibération n°358 du 31 janvier 2014 pour laquelle une révision est à l'ordre du jour du présent comité syndical (cf rapport CS73-R02), il est proposé de poursuivre le versement des subventions de fonctionnement relatives à une aide à l'installation de liaisons haut-débit par satellite ou par wifi

Enveloppe prévisionnelle initiale : 100 000 €

Consommation 2014 : 10 837 €

Consommation 2015 : 18 927 €

Consommation 2016 : 13 318 €

Soit une consommation totale à fin 2016 : 43 082 €

Solde de l'enveloppe disponible : 56 918 € dont environ 15 000 € à imputer au budget 2017 au vu des consommations annuelles précédentes.

Pour mémo, cette aide à l'installation est prise en charge par la Région et les trois Départements.

Frais de gestion pour l'exploitation du réseau (avenant 29 au contrat de DSP signé avec Axione Limousin)

Dans le cadre de l'exploitation des opérations de montée en débit et fibrage de NRA du SDAN pilote, des frais d'exploitation à hauteur d'environ 241 247 €/an doivent être à nouveau programmés et inscrits en section de fonctionnement pour l'exercice 2017 (cf avenant 29 signé avec Axione Limousin acté par le comité syndical en séance du 15 décembre 2016).

A ce montant doit être ajouté une autre redevance à verser à Axione Limousin pour l'exploitation des nouvelles opérations de montée en débit qui fera l'objet d'un nouvel avenant en cours d'exercice. On estime à 71 opérations remises en affermage à Axione Limousin en 2017 à raison de 2500 € HT par opération. C'est donc une charge supplémentaire de 213 000 € TTC qui devra être inscrit au BP2017.

Charges d'exploitation FTTH et redevances pour droit de passage versées à Orange

En 2017, il faudra prévoir le versement à Orange de charges d'exploitation pour les prises FTTH à raison de 3€/prise et par an.

Dans le cadre du SDAN pilote ce sont 6 000 prises qui sont concernées, cela représente un coût de 18 000 € qu'il faudra inscrire au BP2017.

En 2016 DORSAL a versé à Orange environ 20 000 € de redevance pour droits de passage. En 2017 cette redevance est estimée au double soit environ 42 000 €

CHARGES FINANCIERES

Emprunts en cours

Pour rappel, trois emprunts sont en cours.

Emprunt contracté en 2006 :

- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne
- Montant emprunté : 2 047 414 €
- Encours de la dette à fin 2016 : 1 068 859.62 €
- dernière échéance : juin 2024
- montant de l'échéance 2017 : 158 689.84€ (capital : 116 042.34€ + intérêts : 42 647.50€)
- Objet : travaux de premier établissement (shelters)

Emprunt contracté en 2009 :

- Organisme bancaire : Crédit Agricole
- Montant emprunté : 250 000 €
- Encours de la dette à fin 2016 : 75 000 €
- dernière échéance : juin 2019
- montant de l'échéance 2017 : 27 925 € (capital : 25 000€ + intérêts : 2 925€)
- Objet : Aide installation satellite / travaux sur Eyjeaux

Emprunt contracté en 2010 :

- Organisme bancaire : Caisse d'Epargne
- Montant emprunté : 125 000 €
- Encours de la dette à fin 2016 : 50 000 €
- dernière échéance : juillet 2020
- montant de l'échéance 2017 : 14 230 € (capital : 12 500€ + intérêts : 1 730€)
- Objet : travaux sur Yssandon / Ste Feyre / Vayres / ZA isolées

Encours total de la dette à fin 2016 : 1 193 859.62 €

Le remboursement total annuel s'élève à 200 844.84 €. Ils seront inscrits comme suit au Budget Primitif 2017 :

- Intérêts : 47 302.50 € (section de fonctionnement)
- Capital : 153 542.34 € (section d'investissement)

Afin d'anticiper les charges financières du Syndicat et de permettre la finalisation d'un plan pluriannuel d'investissements sur 5 ans, il appartient aux territoires de faire part à DORSAL de leur projet de financement pour les travaux FTTH.

CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DEPENSES IMPREVUES

A noter qu'il conviendra de maintenir et d'inscrire a minima 50 000 € pour des dépenses imprévues et 10 000 € pour des intérêts moratoires (en 2016 ce sont 9 500 € d'intérêts moratoires qui ont été versés à Orange).

AMORTISSEMENTS

Les amortissements de 2016 imputés à la section de dépenses de fonctionnement se sont élevés à 243 986 €

Au vu du calcul prévisionnel des amortissements pour l'exercice 2017, ils devraient être de l'ordre de 299 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES DE DROIT

L'engagement pris avec les collectivités membres de droit est de respecter le maintien des contributions financières de fonctionnement à hauteur de celles versées depuis 2014 (**556 193 € au total**).

La prévision budgétaire 2017 semble pouvoir respecter cet engagement.

Il convient cependant de s'interroger sur les frais d'intérêts de ligne de trésorerie qui n'étaient pas inscrits aux budgets des exercices précédents et qui risquent de déséquilibrer la section de fonctionnement du syndicat.

CONTRIBUTIONS FINANCIERES DES MEMBRES ASSOCIES/EPCI

La **contribution financière aux frais de fonctionnement** demandée aux EPCI membres associés sera maintenue en 2017. Le total des contributions est estimé à **185 000 €**.

Les EPCI ne verseront leur contribution en tant que membre de droit qu'à compter de 2018.

AUTRES RECETTES

L'exercice 2017 comptera le versement du solde des fonds européens perçus dans le cadre de la première phase du SDAN pilote. Cela représente **89 700 €**.

Parmi les recettes habituellement encaissées par DORSAL, sont maintenues les redevances d'affermages et de frais de contrôle versées par Axione Limousin dans le cadre du contrat de délégation de service public. Cela représente **73 000 €**.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements de 2016 imputés en section de fonctionnement (recettes) s'élèvent à **408 041 €**.

Au vu du calcul prévisionnel des amortissements, ils devraient être de l'ordre de **550 000 €** en 2017.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'élaboration de la section d'investissement (dépenses), le budget 2017 tiendra compte :

- des restes à réaliser (RAR) 2016 (1.1 M€),
- du solde des opérations réalisées dans le cadre du SDAN pilote (Axe 1, Axe 2 et Axe 2bis)
- des opérations FTTH sur les trois départements
- des IRU pour Collèges et lycées
- de la participation au capital qui sera versée à la SPL pour son adhésion (1.5 M€ en 2017) prise en charge par la Région (50%) et les 3 départements (50%)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'élaboration de la section d'investissement (recettes), le budget 2017 tiendra compte :

- des soldes sur les conventions signées avec les EPCI, Région et Départements pour les opérations réalisées dans le cadre du SDAN Pilote,
- des avances et de certains acomptes sur conventions pour toutes les nouvelles opérations
- du remboursement de la TVA par Axione Limousin dans le cadre des avenants 28, 29 et 30

Au sujet de la TVA, pour rappel, DORSAL a fait une demande de rescrit à la Direction Départementale des Finances Publiques le 21 novembre 2016.

Au vu de la réponse adressée à DORSAL le 3 février 2017 (cf annexe 2), DORSAL peut récupérer la TVA sur les biens remis en affermage à son délégataire par le biais du transfert de droits à déduction de TVA.

Les avenants venant d'être signés, la demande de remboursement sera établie dans les meilleurs délais. Cela représente une recette d'environ 1.7 M€ en attente d'encaissement.

Un budget prévisionnel global sur la section de fonctionnement pour les 3 prochains exercices est présenté en séance.

Après avoir débattu, les membres du Comité Syndical acceptent, à l'unanimité le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2017 et autorisent le Président à préparer le budget primitif 2017 selon les orientations définies ci-dessus.

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL,



A large, stylized handwritten signature in blue ink that overlaps the circular stamp.

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2017

Application agréée E-legalite.com